



## Note d'information CORONAVIRUS

Madame, Monsieur,

Suite aux dernières déclarations de Monsieur le Président de la République Française, plusieurs mesures sont prises au sein de la commune de Sainte-Consrce, afin de respecter les règles de confinement et assurer la continuité du service public.

A compter du 17 mars 2020 12h00, et conformément à l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, tous les équipements publics sont fermés au public :

- Groupe scolaire Saint-Exupéry
- Restaurant scolaire, garderie et périscolaire
- Espace jeunes
- Salle d'animation rurale, salle des vallons et salle des associations

**Une attention toute particulière est demandée aux parents pour l'utilisation des jeux d'enfants, le city stade et le terrain de foot synthétique.**

**Leur accès est limité et il est rappelé que les regroupements sont interdits.** La police municipale veillera à faire respecter ces règles et sera en mesure de vous demander de quitter les lieux.

**La Mairie est fermée au public.** Une permanence téléphonique sera maintenue aux heures habituelles d'ouverture au **04.78.87.01.12**. Nous vous rappelons également l'adresse mail de la mairie : [contact@mairie-sainteconsorce.fr](mailto:contact@mairie-sainteconsorce.fr)

**En cas d'urgence Etat-Civil,** vous pouvez joindre une personne référente au numéro d'astreinte suivant : **06.63.41.49.42**

**La police municipale** assurera une veille renforcée à compter du mardi 17/03 à 12h00. En cas d'urgence, vous pouvez la contacter au **06 63 39 09 19**.

**Un service minimum d'accueil** est prévu pour assurer la prise en charge des enfants des personnels en charge de lutter contre la crise sanitaire. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le directeur de l'école Saint-Exupéry au numéro suivant : **04.78.87.14.32**.

Nous comptons sur votre solidarité et votre coopération dans le respect de ces consignes.

Le Maire,

Jean-Marc THIMONIER